

VŒUX PRÉSENTÉS AU CTP SUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ DU 23 MAI 2006 PAR LES SYNDICATS CGT, CFDT ET SUD DE L'INSEE

Amiante

Eradication

Le CTP de l'Insee demande l'éradication totale de l'amiante des établissements dans lesquels travaillent ses agents.

Pour ceux dont il est propriétaire, l'Insee réalisera rapidement :

- le chiffrage national des travaux nécessaires ;
- la définition d'un plan pluri annuel d'élimination totale des matériaux amiantés.

Pour ceux dont il est locataire, l'Insee devra avant le 31 décembre 2006 :

- obtenir du propriétaire un engagement de désamiantage ;
- en cas de refus, les conditions d'un déménagement mettant les agents à l'abri de l'amiante.

Travaux

Le CTP demande que l'ensemble des travaux sur matériaux amiantés soient suspendus en attendant l'éradication de ces matériaux.

Dans le cas où des travaux seraient urgents, le CTP demande que toute intervention fasse l'objet d'une demande écrite auprès de la DMI qui validera le dossier en vérifiant que les conditions définissant juridiquement le mode d'intervention des entreprises sur matériaux amiantés soient bien vérifiées.

Signalisation amiante

Le CTP demande que dans chaque établissement de l'Insee où la présence d'amiante est signalée par le DTA :

- le DTA soit accessible directement et référencé sur l'Intranet local ;
- les endroits correspondant à chaque partie des locaux concernés soit signalisée « danger amiante ».

Travaux Orléans

Le CTP demande que l'Insee engage une action en justice contre l'entreprise qui a soumis les agents de l'Insee, ses propres salariés et les agents du ménage à une exposition à l'amiante. Cette entreprise avait pourtant été avertie de la présence d'amiante et s'était engagée à respecter la législation concernant l'intervention sur matériaux amiantés.

Amiante Rouen

Au cours d'un dialogue social en 2006, le Directeur a répondu aux Organisations Syndicales :

- *Personnes ayant pu être en contact avec l'amiante*

Il s'agit de personnes qui ont été amenées à intervenir (dépose, évacuation de dalles) lors de travaux concernant des sols susceptibles d'avoir contenu de l'amiante. Ces personnes peuvent prendre contact avec le chef de SAR et consulter le médecin de prévention qui seul peut décider si un suivi médical est nécessaire.

Le CTP de l'Insee rappelle que les agents soumis à une exposition à l'amiante doivent bénéficier d'une attestation d'exposition qui leur est fournie par l'administration explicitant le type d'exposition à laquelle ils ont été soumis.

Amiante Dijon

Pour identifier le risque auquel ont été soumis les agents de l'Insee ayant travaillé dans l'immeuble Mercure, le CTP de l'Insee demande à la direction de la DR de Bourgogne de réaliser au plus tôt les démarches nécessaires à l'obtention du diagnostic préalable au désamiantage de cet immeuble.

Information des agents

Afin que les agents de l'Institut connaissent les dangers que peuvent provoquer les travaux en rapport avec l'amiante, le CTP de l'Insee demande qu'une information soit faite dans tous les sites et que son contenu soit accessible facilement dans Intranet.

VŒUX PRÉSENTÉS
AU CTP SUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ DU 23 MAI 2006
PAR LES SYNDICATS CGT, CFDT ET SUD DE L'INSEE

Enquêteurs prix

Un vœu pourra être présenté en séance en fonction de ce qui aura été présenté par la direction sur ce sujet.

Handicap

Le CTP de l'Insee souhaite qu'un groupe de travail soit constitué entre les représentants du personnel et la direction de l'Insee sur le recrutement, l'insertion, les conditions de travail et les aménagements de postes des personnels handicapés.

Insertion - Exclusion

1 - Le CTP de l'Insee demande que dès la parution du rapport de la mission de Monsieur PINTARD, il soit examiné lors d'une rencontre entre syndicats et direction programmée rapidement.

2 - Le processus de modernisation et de changement d'organisation du travail ne doivent aboutir ni à la marginalisation ni à l'exclusion d'agents.

Pour ce faire, le CTP de l'Insee décide que ce point en tant que tel sera à l'ordre du jour de sa séance convoquée pour l'examen du Moyen Terme.

Formation

1 - Le CTP de l'Insee souhaite que la session de formation d'une demi-journée sur la responsabilité pénale, organisée par la DPMA pour les CHSDI, soit proposée à tous ses membres. Elle sera aussi proposée aux Directeurs Régionaux, Chefs de Centre et Chefs de départements de la DG.

2 - Le CTP de l'Insee souhaite débattre et échanger à propos de la souffrance au travail. Un séminaire d'une demi-journée sur ce sujet sera organisé dans l'année, avant le CTP Moyen Terme, pour aborder les causes possibles de la souffrance et leur prise en compte (management, absence de travail, manque de perspectives, ignorance de l'autre, ...)

Matériel et Logiciel

Le CTP de l'Insee souhaite qu'avant tout choix de matériels informatiques (micro ordinateurs, imprimantes, écran...) et de logiciels fait dans le cadre du marché ministériel, un cahier des charges précis soit établi par l'Insee à partir de tests ergonomiques adaptés aux applications informatiques de l'Insee.

MAIOL

Le CTP de l'Insee souhaite que les agents utilisateurs finals participent et émettent des avis sur la conception de toute nouvelle application ou de toute nouvelle organisation du travail.

Document Unique

Le CTP de l'Insee se prononce pour que, sur la base de la proposition 2 prenant en compte la situation de travail réel, les premiers documents uniques soit rédigés pour les 8 DR qui ont participé à l'étude ergonomique.

Recensement de la population

1 - Le CTP de l'Insee se prononce pour que l'étude ergonomique réalisée dans 8 DR soit étendue dans les autres établissements de l'Insee, y compris pour les DOM-TOM.

2 - Le CTP de l'Insee se prononce pour que la polyactivité (ensemble des tâches réalisées dans le cadre d'une même mission) préconisée par les ergonomes soit prise en compte dans le poste de travail RP de tous les établissements.

3 - Le CTP de l'insee souhaite que cette étude ergonomique serve de support à la réflexion pour l'amélioration des postes de travail des autres unités de l'Insee.

Sécurité des systèmes d'information (SSI)

1 - Le CTP de l'Insee demande qu'un protocole soit établi entre la DGI et l'Insee préconisant les mesures à prendre afin de préserver la sécurité des données de l'enquête Revenus Fiscaux, et ce dès l'année 2006.

2 - Le CTP de l'Insee demande que, dans l'attente de la nomination d'un CLS, les directions ou départements de la DG qui abordent ce sujet de la sécurité en comité de direction en communiquent la teneur des débats aux agents concernés et au RSSI.

VŒUX PRÉSENTÉS
AU CTP SUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ DU 23 MAI 2006
PAR LES SYNDICATS CGT, CFDT, SUD, CGT-FO et CFTC DE L'INSEE

Chikungunya

Vœu n°1

Le CTP de l'Insee souhaite qu'une ligne budgétaire spécifique soit attribuée dans le BOP de la DR de la Réunion de façon pérenne, pour prendre des mesures de protection sur le long terme (démoustication, achat de répulsifs, moustiquaires...), à la fois pour la DR elle-même, et pour l'antenne de Mayotte.

Vœu n°2

La maladie évolue de manière différente sur le long terme pour les personnes touchées. Le CTP de l'Insee demande donc que les visites médicales s'adaptent à la pathologie (mise en place de suivi, fréquence des visites, types d'exams...) à la demande des agents.

Vœu n°3

Le CTP de l'Insee demande que la direction de la Réunion ait à sa disposition une liste afin d'acheter des produits non toxiques et non allergisants. Cet approvisionnement doit être suffisant pour éviter toute rupture de stock.

Vœu n°4

Le CTP de l'Insee demande que le chikungunya soit reconnu comme maladie invalidante, personne ne connaissant sur le long terme ses conséquences.

Une fiche de suivi individuelle établie sur une base déclarative au médecin de prévention doit permettre un suivi aux agents qui partent de la DR (ou de l'antenne de Mayotte) ou à la retraite.

Vœu n°5

Le CTP de l'Insee souhaite que la direction de l'Insee demande une prise en compte des agents de Mayotte pour tous les problèmes relevant de l'hygiène et de la sécurité. Dans l'immédiat, une ligne budgétaire spécifique doit être allouée au CHS-DI de la Réunion qui gèrera ces fonds.

Vœu n°6

Le CTP de l'Insee demande que les moyens humains mis à la disposition du CHS-DI de la Réunion soient suffisants : vacances pour le médecin de prévention, présence de secrétaire, présence d'inspecteur hygiène et sécurité...

Vœu n°7

Le CTP de l'Insee se prononce pour que l'Insee mette en oeuvre les moyens nécessaires à la réalisation d'enquête(s) ou d'étude(s) portant sur l'impact du chikungunya à La Réunion.

Vœu n°8

Le CTP de l'Insee recommande d'avoir une attention toute particulière au remplissage du document unique pour les DOM-TOM, de manière à bien prendre en compte toutes les maladies spécifiques. La prévention pourra ainsi être déclinée, et les moyens à prévoir pour la mise en oeuvre programmés.

Vœu n°9

Le CTP de l'Insee demande qu'une présentation soit faite à tous les agents de la DR de la Réunion et de l'antenne de Mayotte sur les aides (financières, médicales etc.) qui existent dans le cadre de l'action sociale, des Mutuelles, et autres.